

des Princes &c. Juillet 1764. 37

Officiers des Compagnies Polonoises de Hussars & de Pancernes, ainsi qu'aux Chefs-Commandans, Colonels, Capitaines, Officiers de troupes légères, Officiers d'Etat-Major, Officiers Subalternes de l'Armée de la Couronne, que, par ordre de la Diète de convocation à ce pleinement & justement autorisée, Son Excel. le Comte de Branicky, Castellan de Cracovie & Grand Général de la Couronne, est destitué du Commandement de cette Armée; que ce Commandement nous est confié à sa place avec le titre de Général-Commandant; & qu'en conséquence nous enjoignons sous peine exemplaire aux Commandans des Compagnies Polonoises de Hussars & de Pancernes & aux Colonels des Régimens de troupes réglées ou légères, de nous faire tenir, aussi-tôt après la signification de la présente Ordonnance, une note indicative des lieux où leurs Corps respectifs se trouveront alors: voulant en outre que les Commandans des Compagnies Polonoises de Hussars & de Pancernes nous envoient sur le champ un Towarzysz, & les Colonels des Régimens de troupes réglées ou légères un Officier & un Towarzysz de ces troupes, lesquels nous en produisent le tableau général, &c.

Les deux Ministres Russes auprès de la République ont reçu de Mr. Obreskow, Résident pour la Russie à Constantinople une Lettre en date du 21. Avril, dont voici la traduction.

J'ai l'honneur d'informer Vos Excellences, que le Colonel Stankiewitz, Résident ici (à Constantinople) pour la Pologne, a fait encore ces jours-ci de nouvelles tentatives pour mettre la Porte dans les intérêts du Parti qui lui a donné mission; mais qu'il n'a pas plus avancé par ces nouvelles instances que par les précédentes. Tout son em-